

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 654

présenté par

Mme Youssouffa, M. Acquaviva, M. de Courson, M. Panifous, M. Jean-Louis Bricout, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Saint-Huile, M. Serva et M. Taupiac

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 165 par les trois phrases suivantes :

« Une attention particulière sera portée aux facteurs culturels des collectivités territoriales ultramarines, notamment dans la formation des agents et l'accompagnement des victimes. Les partenariats seront renforcés entre les forces de l'ordre et les Maisons des femmes présentes dans chaque territoire. Les officiers de police judiciaire veilleront à faciliter la saisie des armes à feu dès le dépôt de plaintes des victimes de violences. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à veiller à une prise en compte de la situation des territoires ultramarins dans le cadre de la feuille de route du ministère de l'Intérieur en matière de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences sexistes et sexuelles.